



# Communication sur le « pass sanitaire »

Lundi 9 août 2021,

Suite à l'aval du Conseil Constitutionnel, la loi sur la gestion de la crise sanitaire, incluant le pass sanitaire, entre en vigueur le lundi 9 août. **Le pass sanitaire devient obligatoire dès le premier entrant**, dans les équipements sportifs couverts et de plein air, ainsi que lors des événements sportifs.

Dès demain, ce mardi 10 août, pour la reprise des créneaux loisirs été, il vous sera demandé un pass sanitaire pour venir jouer. Chaque joueur venant jouer au gymnase Henri Simon s'engage donc à présenter un pass sanitaire valide.

Les obligations liées au pass sanitaire sont, pour le moment, en vigueur jusqu'au 15 novembre et évolueront suivant les annonces gouvernementales.

À noter : les vestiaires sont désormais ré-ouverts.

Pour plus d'informations, je vous invite à lire la note d'informations de la FFBAD  
<http://www.ffbad.org/actus-24/2021/le-pass-sanitaire-pour-le-sport>

Bien entendu, toute l'équipe de Versailles Badminton reste à votre disposition pour toutes questions.

Association loi de 1901 déclarée au Journal Officiel sous le numéro 0784014549  
Agrément DDJS n° APS 78-1246  
33 rue Henri Simon 78000 VERSAILLES  
<http://versaillesbadminton.com> / [versaillesbad@gmail.com](mailto:versaillesbad@gmail.com)

